

Image not found or type unknown



Reloger en ayant pas mes loyer a jours

Par **PICARD**, le **22/02/2009** à **17:23**

je suis locataire d'un pavillon d 'habitat 35 j'ai demandé un échange de logement pour tapage nocturne se qui m'a été accordé.il veulent que je règle mes loyés en retard alors que j'ai mis en place un plan d'impurment et que je demande a être relogé par le meme organisme(habitat 35).rnrndoit-je payer mes loyer en retard alors que je demande a etre relogé par le meme organisme?rnrnmerci de me répondre